

COMUS[®]

SILICE ANTIDERAPANTE

DESTINATION : Charge antidérapante à base de silice pour peintures de sol.
Intérieur / Extérieur

**PROPRIETES
ET AVANTAGES :** La SILICE ANTIDERAPANTE est un adjuvant calibré à haute résistance permettant de réduire la glissance des peintures de sols aqueuses ou solvantées.

UTILISATION : La SILICE ANTIDERAPANTE est utilisable avec les peintures suivantes : COMUS SOL – COMUS SOL INTENSE - ULIROUTE ou ULIROUT'O – ULTIM SOL

MATERIEL : Agitateur mécanique.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Nature chimique	Silice > 99%
Granulométrie	250 +/- 50 microns
Rendement	Par mélange : 150 à 250 gr par kilo de peinture Soit 8 à 12 % en volume par litre de peinture
Directive européenne COV 2004/42	Hors champs d'application de la directive
Conservation	Excellente en emballage d'origine fermé Tenir à l'abri de l'humidité

CONDITIONNEMENTS : 4 KG (seau) – 25 K (sac)

**HYGIENE ET
SECURITE :** Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

**CARACTERISTIQUES
D'APPLICATIONS :** Utiliser la SILICE ANTIDERAPANTE dans l'avant dernière couche de la peinture sol.

**CONSEILS
D'APPLICATION :** Utilisation par addition dans la peinture sol avant application :
Suivant l'effet recherché mettre 150 à 250 gr de SILICE ANTIDERAPANTE par kilo de peinture dans la dernière couche de peinture sol.
Soit 100 à 160 ml par kilo de peinture.
Soit 8 à 12 % en volume par litre de peinture.
Mélanger 3 à 5 minutes à l'aide d'un agitateur mécanique juste avant l'application. (vitesse lente pour éviter la formation de bulles)
Homogénéiser régulièrement le mélange, toutes les 10 minutes, pour éviter la décantation.

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à S.E.P.V. pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

COMUS - 2 rue Henri Rol Tanguy - 91180 St Germain Lès Arpajon - Tél : 01.69.88.13.10 - www.solutions-comus.com